



ADDITIF N°003/ADD/C-SAA/CIPM/2026

RELATIF AU DAO N°004 ; 005 et 003/AONO/C-SAA/CIPM/2026 DU 19 Mars 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE, DANS LA COMMUNE DE SAA, DEPARTEMENT DE LA LEKIE, REGION DU CENTRE, POUR LES TRAVAUX :

- **D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE DE SANTÉ INTÉGRÉ DE MBOG NYEB, VILLAGE NKOLOGUENE;**
- **DE CONSTRUCTION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE À L'ECOLE PUBLIQUE DE NKOL BOGO II;**
- **DE CONSTRUCTION D'UN FORAGE ÉQUIPÉ DE PMH A NKOL MEBAGA.**

Le Maire de la Commune de SAA, Maître d'Ouvrage, Autorité Contractante, informe l'ensemble des Entreprises ayant soumissionné aux appels d'offres ci-dessus cités:

1. AVIS D'APPEL D'OFFRES/RPAO

AU LIEU DE	LIRE PLUTOT
<p>15.1 Critères éliminatoires Il s'agit notamment de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'absence de la caution de soumission timbrée et du récépissé de dépôt CDEC à l'ouverture des plis; 2. la non-production dans un délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ; 3. les fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; 4. du non-respect de 72.72% des critères soit 8 critères essentiels sur 11; 5. l'absence de l'attestation de catégorisation 6. l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; 7. l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ; 8. l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée 9. le non-respect des modèles du DAO. 10. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; 11. l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE et SDP). 	<p>15.1 Critères éliminatoires Il s'agit notamment de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'absence de la caution de soumission timbrée et du récépissé de dépôt CDEC à l'ouverture des plis; 2. la non-production dans un délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis ; 3. les fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ; 4. du non-respect de 72.72% des critères soit 8 critères essentiels sur 11; 5. l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ; 6. l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ; 7. l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée 8. l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ; 9. l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE et SDP).

2. BPU au Prix 400

<p>409 Rampe d'accès de 1,20 m de large Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation des Perrons Il comprend : La fourniture des matériaux et la mise en œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m3; Et toutes sujétions L'unité à :francs CFA</p>	<p>408 Rampe d'accès de 1,20 m de large Ce prix rémunère au mètre cube la réalisation des Perrons Il comprend : La fourniture des matériaux et la mise en œuvre du béton armé dosé à 350 kg/m3; Et toutes sujétions L'unité à :francs CFA</p>
--	--

Le reste sans changement

Le présent communiqué tient lieu d'information à titre individuel.

SAA, le 20/04/2026

Ampliations:

- DDMINMAP/L
- PRESIDENT/CIPM;
- ARMP;
- SOUMISSIONNAIRES;
- AFFICHAGE /ARCHIVES

